



COMMUNIQUÉ DE PRESSE :

**À la CPPNI de l'Hospitalisation Privée du 24 mai 2022, La FHP a dit :
« NON à une revalorisation générale des salaires » Quelle HONTE !!!
L'Hospitalisation Privée à but lucratif est en DANGER !!!**

À ce jour, **46 coefficients sont en dessous du SMIC** ce qui signifie qu'un Aide-Soignant avec 15 ans d'ancienneté a le même salaire qu'un Agent de Service Hospitalier débutant, soit le **SMIC** !

Depuis des mois, **FORCE OUVRIÈRE** ne cesse d'alerter la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) sur la situation catastrophique du secteur et sur l'absence de revalorisation salariale, qui entraînent le départ d'un grand nombre de salariés. Cette situation constitue un obstacle au recrutement.

Le manque criant de personnel est souvent à l'origine de mauvaises conditions de travail qui elles ne cessent de se dégrader, favorisant ainsi un grand nombre de démissions.

En l'absence de personnels soignants suffisants, des établissements de santé sont amenés à la fermeture de lits, de services et même des urgences.

Il faut ajouter à cela l'augmentation considérable des produits de l'énergie (carburant, électricité, fuel...) qui pèse sur les budgets des salariés. Le niveau de l'inflation ne cesse de croître, elle va atteindre environ 6% sur une année en juin, et aura pour effet la diminution des salaires. Selon une étude de la DARES, au 1er trimestre 2022, les salaires ont, en moyenne, déjà baisser de 2% pour toutes les catégories de salariés;

Face à une telle situation, la seule réponse de la fédération patronale donnée est une simple revalorisation catégorielle :

- ✓ Revalorisation de l'indemnité de nuit de 10 % à 15 %
- ✓ Revalorisation de l'indemnité de sujétion pour les dimanches et jours fériés de 0,40 à 0,60 de la valeur du point.

Sans toutefois supprimer l'article 82-4 de la CCU : « NON CUMUL » !

Contre la paupérisation des salariés, UNE REVALORISATION SIGNIFICATIVE ET URGENTE de TOUS les salaires est une nécessité. Le secteur manque d'attractivité !!!

FORCE OUVRIERE dénonce l'attitude de la Fédération patronale et exige la reprise immédiate des négociations salariales.

Paris, le 31 mai 2022

CONTACT : Claude HARRIET - Trésorier Général - 06.24.35.97.30

Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIÈRE de la Santé Privée
153-155, rue de Rome—75017 PARIS
Téléphone : 01 44 01 06 10 - Adresse e-mail : secretariat@unsfo.org
Site internet : <http://www.unsfo.org/>